

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 832

Artikel: Automobilistes de tous les pays ...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023029>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PLACE FINANCIERE **L'or (déjà) relibéré**

(y) Le 28 décembre 1979, en pleine trêve des confiseurs, le Conseil fédéral surprenait tout son monde en annonçant la ré-introduction de l'Icha sur le commerce physique des monnaies d'or et d'or fin, exonéré depuis 1954. Le 10 septembre 1986, le Gouvernement décide d'en revenir dès le 1er octobre prochain à la situation d'avant 1980. Ceci après avoir écrit en mars dernier qu'une telle exonération entraînerait une perte de recettes de 50 à 60 millions de francs par an difficilement compensable par un éventuel retour en Suisse des professionnels et des activités liés au commerce de l'or.

Comment expliquer ce retournement de la doctrine gouvernementale qui dépasse la "simple" suppression de l'Icha sur l'or pour concerner également d'autres mesures destinées à renforcer la place financière suisse par rapport à ses concurrentes étrangères traditionnelles (Londres ou Francfort par exemple) ou plus nouvelles (Luxembourg, Tokyo) ? D'abord, il faut savoir que si le moment choisi pour ce changement de cap a surpris, l'événement même

était attendu. Il avait d'ailleurs été clairement annoncé dans un rapport du 7 mars 1986 sur "certains aspects fiscaux de la place financière suisse" (*Feuille fédérale* 1.04.86, pp.828 - 853). Le rapport arrivait certes à la "conclusion que la place financière suisse n'est pas aussi menacée qu'on le prétend" ; mais le Conseil fédéral ajoutait prudemment : "même si certains allègements fiscaux sont souhaitables", sans préciser le temps ni l'objet. On est désormais fixé sur le calendrier et la matière. Dès le 1er octobre donc, la monnaie d'or sera exonérée de l'Icha tandis que l'impôt anticipé sur les avoirs interbancaires sera supprimé et le droit de négociation frappant les euro-émissions réduit de 3 à 1,5 o/oo. Soit au total, paraît-il, une perte de recettes ne dépassant pas 40 à 45 millions par an (dont 35 millions pour l'exonération sur l'or, voir plus haut !)

En regard du produit rapidement croissant du droit de timbre, dont le rendement a doublé entre 1981 et 1985 et devrait dépasser les 2,5 milliards cette année, le coup de pouce donné à la place financière suisse paraît très modeste. Et, au fond, ce ne serait pas trop cher payé si le Conseil fédéral parvenait ainsi lundi prochain au National à dévier en corner, c'est-à-dire à recaler comme postulat la motion du groupe radical-démocratique qui demande toute une série de mesures tendant à la sauvegarde de la place financière suisse. Une motion identique présentée au Conseil des Etats par le radical saint-gallois Bürki a été approuvée par la Chambre des Cantons le 13 mars dernier. Si le Conseil national devait confirmer, il en résulterait une perte de recettes s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs. D'où les concessions somme toute minimales faites au dernier moment, pour parer à un danger plus urgent. Le coup de l'Icha sur l'or aura duré près de sept ans. Celui de la taxe sur le mazout, pas tout à fait quatre mois. Rien à voir avec l'efficacité comparée d'un Georges-André Chevallaz, grand argentier fédéral jusqu'au 31 décembre 79 ou d'un Otto Stich. Mais beaucoup à faire avec les pressions sans cesse croissantes de la finance helvétique pour obtenir les conditions-cadre lui permettant de renforcer sa position sur le marché intérieur et mondial. On sait maintenant "qui gouverne vraiment dans ce pays".

PARTI DU TRAVAIL **Une vie - deux autobiographies**

(cfr) Mentona Moser (1874-1971), personnalité quasi-légendaire pour les anciens du Parti du travail en Suisse alémanique, a eu une vie plutôt mouvementée. Après sa mort, on continue à parler d'elle. La *Wochenzeitung* (24) a consacré un article à la publication de ses mémoires en deux éditions passablement différentes, l'une en Suisse et l'autre en RDA. Selon la WOZ, le livre édité en Allemagne de l'Est dresse un vigoureux portrait de la militante communiste alors que le livre édité en Suisse attache plus d'importance à sa sensibilité de femme. Nous avons trouvé cette version allemande, fort rare. C'est une oeuvre qui nous plonge dans l'histoire du mouvement ouvrier européen depuis le début du siècle. Mentona Moser représente un type de militante comme on a de la peine à se le représenter aujourd'hui. Un cahier de photographies et de reproductions de documents illustre l'ouvrage est-allemand. On y trouve notamment la lettre du Parti suisse du travail, du 5 décembre 1950, autorisant le transfert de Mentona Moser au SED (Parti socialiste unifié allemand), lettre signée par Edgar Woog. Pour le reste, il est clair que les censeurs de la République démocratique ont gommé de ce livre tout ce qui n'était pas conforme à l'orthodoxie.

Automobilistes de tous les pays ...

(réd.) On connaît la situation difficile du Parti suisse du travail, dont l'impact électoral a été sérieusement entamé ces dernières années. Lui suffira-t-il de tirer les ficelles de la démagogie la plus éculée pour remonter la pente ? Les communistes genevois semblent le croire puisqu'ils annoncent un référendum contre le projet d'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur, actuellement le plus bas de Suisse et qui n'a pas bougé depuis 25 ans, augmentation destinée à financer la construction de parkings de dissuasion pour diminuer la circulation en ville. ACS - Parti du travail même combat, au nom de l'internationale des automobilistes.

ACIDULE FM 102.8

Comme nous l'annoncions dans une récente édition, Radio Acidule a interrompu ses programmes durant une partie de l'été, ceci afin de permettre l'installation d'une nouvelle régie destinée à remplacer un matériel usé par une incessante "guerre des boutons". Les PTT ayant refusé de revenir sur leur décisions (voir DP 810 et 816), la radio lausannoise émet dès ce samedi 13 septembre, avec une grille des programmes toute neuve sur la fréquence 102.8 Mhz.